

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

## BOURSE DÉPARTEMENTALE DU SECONDAIRE

Année scolaire 2022/2023

Collégiens > 60 €

Lycéens > 100 €

pour les collégiens et les lycéens sous conditions de revenus et si votre enfant ne perçoit pas la bourse des collèges ou des lycées



Dossiers à remplir en ligne à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022



Renseignements au 03 84 95 78 81

En ligne sur www.mes-services-publics70.fr